

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 71 (1962)
Heft: 5

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTRE CROIX-ROUGE

SERVICE CROIX-ROUGE

Le nouveau Règlement de service est entré en vigueur

Dans sa séance du 18 mai 1962, le Conseil fédéral a approuvé le nouveau Règlement de service croix-rouge qui entra en vigueur le 1^{er} juin 1962. Les expériences faites au cours de ces dix dernières années, ainsi que la réorganisation de notre armée découlant de l'application de l'Organisation des troupes 1961 ont rendu nécessaire, en effet, une révision totale de l'ancien Règlement de service croix-rouge datant de 1950.

Le rôle des formations croix-rouge

Conformément à l'ordonnance désormais en vigueur, la Croix-Rouge est tenue de recruter, d'instruire et de mettre à disposition de l'armée des formations croix-rouge aptes à assurer le transport et le soin des blessés et des malades, à garantir la bonne marche du service de la transfusion de sang et à accomplir diverses autres tâches de caractère sanitaire.

Le médecin-chef de la Croix-Rouge, auquel incombe la responsabilité de cette préparation de personnel, dispose à cet effet des colonnes croix-rouge composées d'hommes aptes au Service complémentaire, ainsi que de détachements d'hôpital et de détachements territoriaux de la Croix-Rouge formés de membres féminins du service croix-rouge. Les formations croix-rouge peuvent être appelées à intervenir hors-service lors de catastrophe ou d'épidémie par exemple.

Enrôlement et formation des détachements

Toute citoyenne suisse âgée de 18 ans, possédant des connaissances élémentaires en matière sanitaire ou prête à suivre un cours donné sous les auspices de la Croix-Rouge suisse ou de l'Alliance suisse des Samaritains peut s'annoncer pour le service croix-rouge. Les candidates, recrutées et incorporées au vu de leur formation professionnelle ou para-professionnelle, sont versées dans une des catégories suivantes: doctoresses, infirmières, aides-soignantes et spécialistes (laborantines médicales, assistantes techniques en radiologie, techniciennes dentistes, secrétaires ou aides-médicales, etc.).

La catégorie des « éclaireuses » est formée d'éclaireuses actives ou d'anciennes scouts dont le rôle consiste essentiellement à assurer des tâches administratives ou d'organisation au sein des détachements d'hôpital de la Croix-Rouge. Le service croix-rouge recrute également du personnel de maison pour assurer l'entretien des établissements hospitaliers.

Droits et devoirs

Les membres du service croix-rouge ont les mêmes droits et devoirs que les membres de l'armée. L'entrée dans une formation croix-rouge implique l'obligation de servir en cas d'ordre de marche. Les membres féminins du service croix-rouge peuvent être libérés prématurément de leurs obligations ensuite de mariage ou de maternité.

*

Prescriptions pour les colonnes croix-rouge

L'entrée en vigueur du nouveau Règlement de service croix-rouge entraîne celle des nouvelles « Pres-

criptions pour les colonnes croix-rouge ». Celles-ci ont été approuvées par le Comité de direction de la Croix-Rouge suisse. Elles fixent les droits et devoirs des membres masculins des formations du Service croix-rouge et leurs rapports avec l'armée et la Croix-Rouge, respectivement leurs sections de patronage.

*

Cours de cadres

Un cours de cadres croix-rouge I/1 suivi par 23 aspirants chefs de groupe s'est déroulé à La Lenk du 4 au 18 juin. A l'issue de ce cours, les participants ont été promus au grade de caporaux croix-rouge.

*

Et cours d'introduction

Cent quarante recrues provenant de toute la Suisse sont entrées en service le 18 juin, à la Lenk également. Le cours d'introduction de deux semaines auquel ils ont participé leur a permis d'acquérir une formation de base en matière sanitaire, ainsi que des connaissances militaires élémentaires. Le nombre des participants a été plus élevé que de coutume. Cette augmentation est imputable à la création d'une nouvelle colonne croix-rouge, la colonne III/43, dont la totalité de l'effectif a suivi ce cours.

*

Cours technique à Glaris

La colonne glaronaise I/49 a été mobilisée pour un cours technique à Glaris du 21 au 26 mai sous la direction de l'instructeur de colonne et sous le commandement du chef de colonne. Le programme de ce cours était l'instruction de détail.

*

Secourisme de sauvetage

CREATION D'UNE COMMISSION SUISSE

Une commission médicale suisse pour le secourisme et le sauvetage, patronnée par la Croix-Rouge suisse, a été récemment créée. Son institution avait donné lieu à de longues tractations. Son règlement a été approuvé le 15 juin par le Comité central de la Croix-Rouge suisse. Elle est composée des personnalités suivantes:

Dr H. Bürgi, médecin-chef de la Croix-Rouge, président; Dr R. Campell sen., Pontresina, pour le Club Alpin suisse; Dr G. Hossli, PD, Zurich, chargé des questions scientifiques; colonel-divisionnaire R. Käser, Berne, médecin en chef de l'armée; Dr R. Kohler, Lausanne, pour la Société suisse pour la médecine des accidents et les maladies professionnelles; Dr Th. Marbet, Meggen, pour l'Alliance suisse des Samaritains; Dr G. Pidermann, Zurich, pour la Société suisse de sauvetage aérien; Dr R. Schlatter, Stein-sur-le-Rhin, pour la Société suisse de sauvetage; Dr W. Schuster, Zurich, pour la Garde suisse de sauvetage aérien.

La Commission a son siège à celui de la Croix-Rouge suisse, son secrétariat est rattaché à cette dernière. Elle disposera en outre à Zurich d'un office central, placé sous la responsabilité du Dr G. Hossli, destiné à réunir des documents scientifiques. En collaboration avec diverses associations intéressées aux questions de sauvetage, la Commission s'occupera de tâches concernant le secourisme et le sauvetage. La Croix-Rouge suisse financera l'activité de la Commission et du secrétariat.

TRANSFUSION DE SANG

Conférences

Le Dr R. Bütler, chef du département de sérologie du Laboratoire central, a présenté un colloque ayant pour titre « *De l'emploi des groupes sériques dans les recherches en paternité* » au congrès allemand de médecine de laboratoire qui a eu lieu du 20 au 23 mai à Bad Hambourg.

*

Le Dr A. Hässig, PD, a fait une conférence intitulée « *Comment éviter la transmission de maladies par transfusions de sang, de plasma et de fractions de plasma* » au Congrès de la Société allemande de transfusion sanguine qui s'est tenue à la même époque à Bad Hambourg également.

*

Les Drs Hess et Bütler ont fait un bref exposé traitant de la *transmission héréditaire du système des groupes sériques Gc*, lors de l'assemblée des hématalogues suisses à Lugano.

*

CENTRALE DU MATERIEL

Planches anatomiques

Le Comité central a voté un crédit de 11 000 francs pour l'achat de cent jeux de planches anatomiques utilisées dans les cours de samaritains.

*

SECOURS A L'ETRANGER

Notre unité médicale au Congo

Au 1^{er} juin, l'Unité médicale suisse de l'Hôpital de Kintambo, à Léopoldville, avait dix-huit collaborateurs, dont sept: médecins, un pharmacien, trois laborants et laborantines, un narcotiseur, trois infirmiers, un administrateur, une secrétaire et un fourrier. Un second pharmacien est affecté au Dépôt central médical et pharmaceutique de Léopoldville.

*

Aide aux réfugiés âgés en Allemagne et en Autriche

Le Comité central a voté un crédit de 45 000 francs couvert par les contributions de parrainages pour la fourniture de colis individuels à des réfugiés âgés en Autriche et en Allemagne.

*

Pour les campagnes d'entraide internationale

Un cours destiné à des médecins, des infirmières et des assistantes sociales que les sociétés nationales de la Croix-Rouge seraient prêtes à mettre à disposition de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge en cas de campagnes de secours internationales a eu lieu au siège de la Ligue, à Genève du 28 mai au 2 juin. Y ont participé des délégués des sociétés de Croix-Rouge de France, de Grèce, de Norvège, de Suède, de Suisse, de Turquie et de Hongrie. La Croix-Rouge suisse était représentée par M^{me} le Dr I. Schindler-Baumann, le Dr E. Beck, M. M. Rey, pharmacien, M^{me} Renée Mercier, infirmière et assistante sociale et M^{lle} Nina Vischer, infirmière.

SECOURS AUX ENFANTS

4000 lits distribués à des enfants suisses

Au mois de juin, le service du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse a procédé à une nouvelle distribution de 100 lits destinés à des enfants suisses nécessiteux. Depuis le début, au printemps 1954, de cette campagne d'entraide nationale, 4000 lits complets auront ainsi été distribués, ainsi que d'importantes quantités de literie complémentaire:

2780 couvertures,	2080 taies d'oreiller,
8674 draps,	106 divans,
628 duvets,	180 protège-matelas,
542 oreillers,	472 draps de molleton,
3590 fourres de duvet,	

Ces dons ont été couverts par les contributions de parrainages.

*

Apprentis hongrois à Lausanne

Plusieurs jeunes réfugiés hongrois confiés à la section lausannoise de la Croix-Rouge suisse ont fort bien terminé leurs apprentissages respectifs, en obtenant d'excellentes moyennes. Un apprenti pâtissier-confiseur — qui avait obtenu un 1^{er} prix pour son assiduité et son travail l'an dernier — vient d'achever son examen de fin d'apprentissage avec une moyenne de 1,9. Quatre autres jeunes gens ont également réussi leurs examens et mérité leur diplôme au cours de l'année écoulée: un apprenti boucher, avec le maximum de points; un menuisier, très apprécié de son employeur pour son travail, son exactitude et sa conduite; un peintre sur voiture, moyenne 1,8; un apprenti mécanicien sur motos. Souhaitons à tous nos jeunes pupilles qui ont donné sans cesse satisfaction de réussir aussi bien dans leur vie.

*

Belles performances de jeunes réfugiés hongrois

Deux jeunes réfugiés hongrois confiés à la Croix-Rouge genevoise depuis 1957 ont obtenu tous deux de beaux résultats à la fin de l'année scolaire 1961-1962. L'une, une jeune fille, a terminé son apprentissage de couturière en se classant première de sa classe à l'Ecole complémentaire professionnelle et en obtenant le premier certificat. L'autre, un jeune homme, s'est classé premier en 3^e année de l'Ecole mécanique et a obtenu le premier certificat et le prix de l'école en même temps qu'il était admis en 2^e année de l'Ecole supérieure technique: « *Une brillante performance* », comme l'a souligné son maître de classe. Il est à noter que ces deux jeunes gens restaient cette année les seuls jeunes réfugiés qui dépendent encore matériellement, à Genève, de la Croix-Rouge suisse et de son Secours aux enfants.

*

Réimpression d'« Un souvenir de Solferino »

Un nouveau tirage de 3000 exemplaires de l'ouvrage d'Henry Dunant, *Un souvenir de Solferino*, a été décidé. Le Comité central a voté dans ce but un crédit de 8030 francs.

*

La vente des petits pains organisée à fin octobre 1961 dans le cadre de la « *Semaine suisse* » en faveur du Centre de Jeunesse Henri Dunant a rapporté 15 000 francs.

NOUVEAUX TIMBRES CROIX-ROUGE

Suisse

Dans son assemblée générale du 2 avril, le Comité de la Fête nationale a décidé d'attribuer la surtaxe des timbres du 1^{er} août 1963, au développement des soins infirmiers, dont la Croix-Rouge suisse est responsable. Leur émission coïncidant avec le centenaire de la Croix-Rouge, les timbres du 1^{er} août 1963 porteront l'insigne de la Croix-Rouge et symboliseront les activités de l'institution créée à Genève en 1863 à l'appel d'Henry Dunant.

*

France

Le timbre avec surtaxe au bénéfice de la Croix-Rouge française pour la « Journée du timbre » 1962 a paru le 19 mars — mise en vente anticipée le 17 dans 62 villes de France métropolitaine et d'outremer, dont Alger, Sétif et Fort de France. Cachet « 1^{er} jour » illustré et carte « maximum » émise par la fédération philatélique.

1962 S. XCI 0.20 + 0.05 Journée du timbre. Messenger royal de la fin du Moyen Age. Bistre/bleu/rouge.

*

Le 4 juin a paru la série habituelle des « personnages célèbres » avec surtaxe au bénéfice de la Croix-Rouge française. La série 1962 comprend les six valeurs suivantes qui ont été émises en « 1^{er} jour » les 2 et 3 juin dans diverses localités.

1962 XCII 0.15 + 0.05 Denis Papin, physicien.
XCIII 0.20 + 0.10 Edmé Bouchardon, sculpteur.
XCIV 0.20 + 0.10 Joseph Lakanal, homme politique.
XCV 0.30 + 0.10 Gustave Charpentier, musicien.
XCVI 0.45 + 0.15 Edouard Estaunier, romancier.
XCVII 0.50 + 0.20 Prof. J.-H. Vincent, médecin militaire.

Un communiqué paru dans la presse philatélique française révèle que le montant des surtaxes remis à la Croix-Rouge française pour la seule valeur annuelle de la « Journée du timbre » de 1950 à 1961, atteint un total de près de 650 000 NF, soit une moyenne de 65 000 francs par an et pour une modeste surtaxe de 3 à 5 centimes par timbre vendu.

*

Tchécoslovaquie

Une des deux valeurs émises par la Tchécoslovaquie à l'occasion de la campagne d'éradication de la malaria porte l'emblème de la Croix-Rouge.

1962 T. 5 60 h. Eradication de la malaria. Emblème de l'O. M. S., moustique, colombe et croix rouge. Rouge/noir.

*

U. R. S. S.

Une série de cinq timbres a été émise le 19 mai pour le 40^e anniversaire de l'organisation des « Pionniers rouges ». Une de ces valeurs est consacrée à l'éducation sanitaire et hygiénique de l'enfance et montre une infirmière avec brassard croix-rouge et une croix et un croissant rouges.

1962 T. 5 4 K. Jeune fille soignant un enfant, brassard à croix rouge, croix et croissant rouges. Gris/rouge/brun roux/jaune/noir.

*

Yougoslavie

Les deux timbres annuels de bienfaisance — surtaxe obligatoire au bénéfice de la Croix-Rouge yougoslave — ont paru en mai.

1962 B. 20 5 dinars Dessins graphiques, croix rouge. Brun rouge/gris clair/rouge.

Ba. 17 5 dinars Type B. 20, « Porto ». Brun violet/bleu clair/rouge.

*

Dahomey

La série croix-rouge annoncée par la République du Dahomey paraîtra le 5 octobre. Elle comprendra quatre valeurs: 5, 20, 25 et 30 francs.

*

Haute-Volta

Pour célébrer la fondation de la Croix-Rouge voltaïque, la République de Haute-Volta a émis le 23 juin un timbre de 25 francs. Oblitération 1^{er} jour à Ouagadougou.

1962 T. 1 25 f. Infirmière indigène, croix rouge. Rouge/bistre/bleu.

*

Pakistan

Un des deux timbres émis en 1959 pour le Centenaire de Solferino a été surchargé, au moyen d'un simple tampon de caoutchouc, du montant de sa valeur en nouvelle monnaie pakistanaise.

1962 T. 3 11 paisas sur 2 annas T. 1, surcharge violette. Vert/rouge.

*

Centenaire de la Croix-Rouge

L'EXPOSITION PHILATELIQUE DU CENTENAIRE

A l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge, du 15 août au 15 septembre 1963, une Exposition philatélique aura lieu au Palais des Expositions. Cette exposition sera réservée aux collections spécialisées montrant comment, depuis 1863, et sous les formes les plus variées, la Poste, par-delà les frontières, les océans et à travers tous les ciels du globe, a uni ses efforts, ses initiatives à ceux de la Croix-Rouge pour servir la cause de la fraternité humaine.

A côté d'une classe officielle, réservée aux administrations d'Etat, aux musées postaux et aux ateliers d'impression de timbres-poste, douze sections présenteront des collections ou des sélections de timbres-poste émis en l'honneur ou au profit de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion- et Soleil-Rouges (classe 1), de marques postales (cl. 2), d'oblitérations (cl. 3), d'entiers postaux (cl. 4), de documents sur l'histoire postale et de matériel de propagande postale (cl. 5), de recherches philatéliques (cl. 6), de collections thématiques (cl. 7), de cartes maximum (cl. 8), de vignettes non postales (cl. 11), et d'ouvrages ou de journaux philatéliques (cl. 12). Une section sera réservée aux participations de juniors (cl. 9) et une autre à celles des négociants en timbres-poste (cl. 10).

Toutes les pièces présentées à l'Exposition devront se rapporter bien entendu à la Croix-Rouge, au Croissant-Rouge ou au Lion- et Soleil-Rouges. Les demandes de participation doivent parvenir au Comité d'organisation en deux exemplaires avant le 1^{er} octobre 1962, dernier délai, sur formulaire spécial qu'il suffit de demander avec le règlement de l'Exposition au Comité d'organisation de l'Exposition philatélique du Centenaire de la Croix-Rouge, 7, avenue de la Paix à Genève. C'est à cette adresse qu'il faut envoyer également toute correspondance relative à cette exposition.